

Le lobby cynégétique français : écosystèmes et démocratie plombés

→ Chasse et intérêt général : une idée reçue tenace...

Qu'est-ce qu'un lobby ?

Un lobby, ou groupe d'intérêt, groupe de pression, groupe d'influence, est un groupe de personnes créé pour promouvoir et défendre des intérêts privés ou non, en exerçant des pressions ou une influence sur des personnes ou des institutions publiques détentrices de pouvoir. Le lobby, notamment lorsqu'il défend des intérêts privés à but lucratif, ou des activités pratiquées par une minorité d'individus qui occupent l'espace public, comme dans le cas de la chasse, œuvre directement contre l'intérêt général.

En France, le lobbying est « encadré » depuis 2014 par une autorité administrative indépendante (AAI) : la haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

La chasse : Un « intérêt général » pour le moins particulier

Depuis décembre 2019, la fédération nationale des chasseurs (FNC) est – à juste titre – inscrite au « répertoire français des représentants d'intérêt », rattaché à la HATVP.

La FNC interfère effectivement dans les décisions au sommet, pour faire valoir le loisir de tuer des animaux. En 2019-2020, elle déclare ainsi avoir dépensé entre 200 000 et 300 000 euros pour la représentation d'intérêts¹.

Pourtant, l'Etat veut confier aux fédérations départementales de chasse (FDC) des missions d'intérêt général ou encore des missions de protection de la nature. Comment et pourquoi la FNC peut-elle jouer ouvertement sur les deux tableaux ?

¹ <https://www.hatvp.fr/le-repertoire/>

Instrumentalisation de la science

A l'époque moderne, la manipulation de la science est un trait constitutif des lobbies².

La FNC s'inscrit dans la mouvance, cherchant à faire coïncider le loisir cynégétique et l'idée de l'intérêt général. Le lexique de la science lui sert d'argument d'autorité : « régulations », « prélèvements », « gestion adaptative » sont autant d'étiquettes qui cachent le caractère morbide et irrationnel de la chasse, afin d'escamoter une discussion de fond sur le sujet.

Malgré cette hypocrisie aujourd'hui connue de l'opinion, l'institution cynégétique bénéficie de nombreux espaces d'expression et d'amples financements. D'où vient son hégémonie ?

² HOREL Stéphane, *Lobbytomy - Comment les lobbies empoisonnent nos vies et la démocratie*, La Découverte, 2018.

→ Un peu d'histoire : comment la fédération nationale des chasseurs (FNC) s'est-elle constituée en lobby ?

Un héritage vichyste : la FNC comme outil de contrôle des territoires ruraux

La base du lobby cynégétique vient d'une organisation non démocratique datant de 1941 durant le régime de Vichy, qui pour encadrer les propriétaires d'armes nombreux dans les campagnes impose une structure et des règles aux chasseurs, dont une adhésion obligatoire visant à être affilié à une société située sous la houlette de la Fédération Départementale, elle-même reliée à la Fédération Nationale. En plus de bénéficier de ces frais, ceci permet aux fédérations de chasseurs de parler au nom de leurs adhérents et de se voir conférer de puissants moyens de pression sur les élus qui souhaitent se faire réélire ou faire progresser leurs projets. « De dérive ploutocratique en menaces sous-tendues de corruption à divers niveaux, on peut constater en tous les cas que l'activité, particulièrement en France, est difficile à cerner ».³

³ SCANDOLIN Amandine et Rémi LEFEVRE, « Le Lobbying en France », Université Jean Moulin Lyon 3 »

Années 1970 : le questionnement écologique ébranle la légitimité de la FNC

C'est réellement dans les années 70, au tout début de son affaiblissement, que la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) devient de plus en plus fébrile, car en effet, déjà à cette époque, le développement de l'agriculture intensive et la « surchasse » ont contribué à l'éradication des souches naturelles des proies de prédilection des chasseurs (ex : perdrix, lièvre). Par ailleurs, la population d'agriculteurs, souvent chasseurs, diminue. Ainsi, le nombre de chasseurs décroît fortement et au début des années 80, la FNC adapte sa communication et vante la « chasse au gros », développant les populations de grands ongulés (sangliers, cervidés) pour susciter les nouvelles adhésions et enrayer ce déclin.

Depuis les années 1980 : une politisation de la FNC en dissonance avec l'opinion publique

En 1988, la FNC se politise en créant le parti politique Chasse, Pêche, Nature et Traditions (CPNT) devenu par souci de communication en 2019, Le Mouvement de la ruralité (LMR), et recrute le lobbyiste Thierry Coste, influent à l'Assemblée Nationale, au Sénat et auprès des gouvernants, lequel, dans un portrait publié par « Libération », se vante de rentrer « comme [il] veu[t] au ministère de l'intérieur, à l'Élysée, pareil ». À partir de cet instant, le but est de développer un réseau de responsables politiques influents et chasseurs, sensibles à la cause ou influençables. Un peu excessif pourrait-on songer, alors qu'il ne s'agit que d'une activité ludique partagée par seulement 1,2% de la population française (850,000 chasseurs, contre 2,5 millions dans les années 70) et décriée par plus de 81% d'entre elle (81% ne sont pas favorables à la chasse, selon un sondage IPSOS de 2018 (source One Voice) et 69% rejettent massivement la chasse, selon un sondage IPSOS de 2018 (source 30 millions d'amis), mais l'intérêt du lobby, c'est bien sûr les millions d'euros que représente la mort de millions d'animaux (par la vente d'armes et d'équipements, l'élevage, le commerce d'animaux vivants, etc.).

→ L'emprise multiscale de la FNC

Au niveau européen : la FNC exerce une influence délétère pour l'environnement

La chasse française est une entrave pour les politiques écologiques européennes. Selon le registre de transparence, le lobbyiste Thierry Coste exerce des actions de pression au Parlement en faveur de la FNC. Il entend notamment faire modifier la réglementation européenne sur l'interdiction du plomb.

Par ailleurs, les mesures prises en France ne respectent pas les normes européennes en faveur de la biodiversité telles que la directive Oiseaux. Ce qui vaut à la France des rappels fréquents de la Commission européenne.

Pour autant, dans le monde de la chasse, la FNC reste en position d'imposer son idéologie. Elle occupe une place de *leader* au sein de la fédération européenne des associations de chasse (FACE) où elle possède un siège au CA du fait de son appartenance aux « *big five* » : les cinq importants financeurs de l'association.

Au niveau de l'Etat central français : captage de financements publics et politique de répression des « anti-chasse »

La FNC tire ses importants revenus des cotisations obligatoires des chasseurs, mais aussi des subventions de l'Etat. Depuis 2019, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'agence française de la biodiversité (AFB) sont regroupés au sein d'un même « office français de la biodiversité » (OFB) durant la création duquel la FNC déclare avoir transmis « aux décideurs publics des informations, expertises dans un objectif de conviction. » En conséquence ? Impossible de dissocier chasse et subventions publiques pour l'environnement...

Difficile de faire bouger les lignes : au niveau du parlement, il faut savoir que chaque député est briefé par le lobby et ce, jusque dans sa circonscription, dans laquelle l'une des premières personnes qu'il reçoit est le représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs. De même, au Sénat, si un-e sénateur-trice souhaite faire avancer un dossier, le Groupe Chasse étant extrêmement influent, il ne pourra le faire que s'il ne soulève aucune critique envers lui.

Par ailleurs, il est difficile de pouvoir suivre ces processus décisionnels... Malgré la loi Sapin II, visant à encadrer le lobbying de manière législative, notamment via le répertoire des lobbyistes régi par l'HATVP, l'ONG Transparency International – dans un rapport de Janvier 2021 – classe la France 23ème/180 à l'Indice de Perception de la Corruption (IPC), jugeant qu'elle ne remplit que 69% des critères, du fait d'un mélange "mortel" de "politique, financement des campagnes et violation des droits de l'homme".



De surcroît, en janvier 2021, l'opposition au lobby se trouve criminalisée par un projet gouvernemental visant à mettre en place de « nouveaux outils » de pénalisation !

Au niveau des administrations déconcentrées : la chasse bénéficie de la complaisance d'élu-es et de préfet-es

Localement, les conseils régionaux orientent fréquemment vers la chasse les enveloppes budgétaires consacrées à la préservation des espaces naturels.

Cette dynamique s'observe notamment au niveau des Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN). Nés en 1976 et répartis en associations régionales, les CEN gèrent 3000 sites couvrant 160 000 hectares dans l'Hexagone et les Outre-mer. Le budget des CEN est tributaire de la région. Par ailleurs, les conseils d'administration des CEN comptent des représentants de fédérations de chasse, ce qui génère des conflits d'intérêts⁴.

Au niveau départemental, le rôle des préfet-es est central. Il leur revient de donner leur avis sur les schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC) et de classer des espèces comme susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD). Bien souvent, ces préfet-es – qui ne sont pas formé-es en biologie et en éthologie – ménagent les chasseurs et leur propre carrière...

Dans ces conditions, sortir du cercle vicieux nécessite une mobilisation collective.

⁴ RIGAUX Pierre, *Pas de fusils dans la nature - les réponses aux chasseurs*, Humensciences, sans lieu, coll. « Quoi De Neuf en Sciences », 2019.

→ En finir avec le lobby ... les idées du RAC

S'informer des enjeux

La coprésence de l'humain et des animaux non humains soulève des questions complexes. Or le lobby a partie liée avec certains médias.

Pour s'informer des enjeux (agricoles, sécuritaires, sanitaires...), nous conseillons de privilégier des médias indépendants traitant des questions d'environnement ou encore des associations de protection de la nature financièrement indépendantes des fédérations de chasse.

Questionner les liens entre industries et destruction du vivant

Un certain nombre de filières commerciales profitent de la passion cynégétique pour générer du profit.

C'est ainsi qu'en août 2020, des associations manifestaient devant le Décathlon de Villars pour interpeller quant à la vente de produits de chasse par l'entreprise.

Le souci du vivant est trop souvent dévoyé dans des logiques de *greenwashing*. Identifier celles-ci permet – en fonction des orientations politiques choisies – la mise en place d'actions de boycott, de lois plus contraignantes ou encore de recherche d'alternatives.

Sortir d'une vision contrôlante de la nature et repenser les dispositifs de cohabitation avec le vivant ?

Nous militons pour un changement radical des rapports entre la société humaine et la faune, qui s'inscrit dans un cadre plus global de modification des comportements et de notre relation avec la nature. Après des décennies d'intense exploitation, il est indispensable de s'inscrire dans une démarche de protection de la biodiversité alliée d'un dispositif dans lequel la chasse, « gestionnaire » de la nature en faveur de son activité n'a à l'évidence plus sa place. Nous proposons un modèle centré sur la gestion pacifique des interactions entre la faune et les activités humaines tout en préservant les intérêts de chacun.